



## Ai je droit à une aide sachant que je garde la maison ?

Par **babrock**, le **24/08/2013** à **22:23**

Voilà je suis en intense de divorce, mon mari ne veut pas garder la maison mais mes enfants qui ont 20 et 18 ans ne veulent pas qu'on la vende. A l'heure actuelle les enfants vivent encore à la maison ,l'un travaille en saisonnier et l'autre est encore à l'école. Mes revenus actuels ne me permettent pas de payer les charges de la maison sachant que je vais devoir souscrire un emprunt afin de payer la moitié de la valeur estimée de la maison à mon mari. Est ce que je peux avoir droit à une aide financière, je ne sais pas style allocation logement pour m'aider à payer les charges. Merci

Par **dobaimmo**, le **25/08/2013** à **09:07**

Bonjour

Bonjour

D'abord un conseil qui n'a rien de juridique mais qui n'est que le résultat de l'expérience professionnelle : même si la plupart des femmes ont tendance à considérer le nid comme sacré pour les enfants, à 20 ans et 18 ans, ils vont bientôt s'envoler, sans regrets et surtout en vous laissant dans la panade financière... c'est normal cette maison, c'est votre vie, la leur sera bientôt ailleurs. Donc, les restes de l'adolescence qui les incitent à vouloir que rien ne change car ailleurs c'est l'inconnu, ne devraient surtout pas être le critère de choix en ce qui vous concerne, même si cela peut paraître dût.

Donc si vous ne pouvez pas payer les remboursements de crédit de rachat à votre époux, ni les charges (fuel, taxes, travaux etc....) n'hésitez pas à vendre ce bien, repartir avec un petit pécule et louer dans un premier temps (là vous aurez des aides, en fonction de vos revenus) En matière d'aides, il existe l'APL ou l'ALS, mais qui dépendent du type de prêt que vous souscrivez (prêt conventionné ou autre prêt aidé par l'état) et ces prêts sont en général possibles, soit pour l'achat ou la construction d'une maison neuve, soit très ancienne avec travaux, ce qui n'est pas le cas de la votre, à priori.

Cordialement

Par **babrock**, le **25/08/2013** à **13:37**

Merci pour votre réponse, elle confirme ce que malheureusement je pensais. Cependant à l'heure actuelle j'aurais du mal à vendre la maison. Est ce que la louer pourrait être une

solution?

Par **dobaimmo**, le **25/08/2013** à **14:57**

Tant que la maison n'est pas vendue, un des deux (donc vous) peut demander à y rester, à charge de payer éventuellement une indemnité d'occupation. (donc vous n'auriez pas un loyer à verser ailleurs)

l'idée de la location n'est pas idéale : vous restez propriétaire en indivision après votre divorce (vous encaissez les loyers, payez des impôts et la CSG), aurez des soucis potentiels si les locataires ne payent pas, êtes bloqués au minimum pour 3 ans (bail loi 1989 vide) et en prime, êtes tenu non seulement de délivrer un logement décent mais d'assurer les réparations potentielles du propriétaire pendant la période.

Cordialement

Par **babrock**, le **25/08/2013** à **16:39**

Merci encore une fois pour votre réponse et il est vrai que je n'avais pas pensé à certains côtés de la location. Cordialement.